



29 JUIN 2025

BROCANTE

Vide Grenier

Centre Ville de 6h à 19h

3,50€ le mètre linéaire
Minimum 4m pour un V.L.

 **06 72 85 44 95**

PARTICULIERS

Règlement à GV Atlantic 124 Route de Rochefort - 17200 St-Sulpice de Royan

Nom : Prénom :
Né(e) le : à Département :
Adresse :
CP : Ville : Tél :

Carte d'identité ou Permis de conduire ou Passeport

n°

Délivré(e) le : Par :

Déclare sur l'honneur :

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L310-2 du code du commerce)
- Ne pas être commerçant(e)
- Ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du code pénal).

Réserve un emplacement de mètres linéaires x3,50€ =

Fait à : le :

SIGNATURE

Réservation effective après réception de la fiche accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de GVATLANTIC. Le remboursement ne pourra avoir lieu qu'en cas d'annulation de la manifestation

29 JUIN 2025

BROCANTE

Vide Grenier

Centre Ville de 6h à 19h

3,50€ le mètre linéaire
Minimum 4m pour un V.L.

 **06 72 85 44 95**

PROFESSIONNELS

Règlement à GV Atlantic 124 Route de Rochefort - 17200 St-Sulpice de Royan

Nom : Prénom :
Raison Sociale :
N° SIRET : Délivré par :
Adresse du représentant :

CP : Ville : Tél :

Carte d'identité ou Permis de conduire ou Passeport

n°

Délivré(e) le : Par :

Déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article 310-2 du Code du Commerce.
- Tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (Art.321-7 du Code Pénal).
- Marchandises exposées :

Réserve un emplacement de mètres linéaires x3,50€ =

Fait à : le :

SIGNATURE

Réservation effective après réception de la fiche accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de GVATLANTIC. Le remboursement ne pourra avoir lieu qu'en cas d'annulation de la manifestation